

Comprendre l'accessibilité numérique
Webinaire Handi-Pactes PACA-Corse du 4
novembre 2021

Retranscription textuelles des interventions. PDF mis en accessibilité par TH Conseil.

François LE SAUX-MARI : Je vois qu'il y a déjà 86 participants. Merci à tous d'être présents.

Benjamin WEIL : Bonjour à tous. Merci pour votre ponctualité. Bienvenue dans ce webinaire. Ce webinaire est enregistré. Vous pourrez avoir la parole plus tard, mais ce webinaire est enregistré. Je vérifie que notre enregistrement est actif. Aujourd'hui, nous allons essayer de comprendre au mieux ce qu'est l'accessibilité numérique. Je préfère le terme numérique qui est adapté aux contextes francophones, plutôt que " digital ". J'en profite pour saluer nos partenaires de Fas-Sens qui transcrivent en direct notre propos sous l'écran. C'est une transcription en direct. Vous avez des personnes en chair et en os qui tapent avec vélocité et dextérité notre propos. C'est pour cela que l'on essaiera de ne pas parler trop vite. Je m'excuse d'avance si mon débit s'accélère. C'est important d'avoir cette possibilité d'avoir un sous-titrage. Je vais laisser la parole à Thierry Allemand pour introduire ce webinaire.

Thierry ALLEMAND : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je suis directeur PACA et Corse de Handi-Pactes. Je suis heureux de vous accueillir dans ce webinaire dédié à l'accessibilité numérique. Il sera animé par François Le Saux-Mari que je remercie pour son investissement. L'accessibilité numérique est une priorité du FIPHFP qui se traduit par la création de projets, d'une commission d'accessibilité numérique qui témoigne de notre intérêt pour cette thématique. Nous allons intégrer cette thématique dans les conventions employeurs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Que vous soyez un employeur conventionné ou pas, cette thématique doit être traitée hors convention. Nous allons faire évoluer cela. De quoi parle-t-on ? Nous allons avoir la réponse ce matin. Je passe la parole à François Le Saux-Mari du Handi-Pactes Corse qui va nous présenter le programme de la matinée.

François LE SAUX-MARI : Bonjour à tous. Je me joins à Thierry et Benjamin pour vous remercier de votre présence. Nous sommes à 90 participants. On voit que le sujet de l'accessibilité numérique intéresse. Ce webinaire prend place dans le cadre du programme d'intervention du Handi-Pactes Corse. Nous allons commencer par une intervention de Benjamin qui s'est déjà présenté. Il est chef de projet digital au sein du cabinet TH Conseil. Il est spécialisé sur ces thématiques, puisque c'est lui qui développe le site Internet du Handi-Pactes PACA Corse. Et d'autres outils que nous mettons à disposition également. Nous aurons le témoignage d'un employeur public. Je le laisserai se présenter tout à l'heure. Il viendra illustrer par son expérience ce que nous aurons dit précédemment. Je ferai un bref retour utile sur les interventions du FIPHFP sur ce sujet-là. Nous serons attentifs aux messages que vous pourrez poster dans l'espace de discussion. Nous y reviendrons dans le cours de la présentation ou à la fin, en fonction du type de questions et de vos réactions. Sans plus attendre, je vais céder la parole à Benjamin pour nous exposer les tenants et aboutissants de l'accessibilité numérique. Merci beaucoup et bonne session.

Benjamin WEIL : Re-bonjour à tout le monde. Il y a une petite question posée. Est-ce que vous aurez le diaporama ? Vous aurez un replay du webinaire avec le sous-titrage et le diaporama en fond. Mais on ne partagera pas le diaporama. Il y aura un lien vers la vidéo de replay. Je lis les autres questions. Par la suite, on pourra faire intervenir différents participants. Vous aurez la possibilité de parler dans Zoom. Pour l'instant, vous ne pouvez pas, car on est en format

webinaire. Je suis Benjamin Weil, concepteur et créateur de supports de sensibilisation numérique. Je suis amené dans mon quotidien à réaliser des supports de sensibilisation. Cela peut être des guides ou des plaquettes en format PDF, mais aussi des modules e-Learning, voire des sites accessibles. Je vais essayer de vous montrer l'aspect opérationnel et concret pour vous dire ce qu'est l'accessibilité numérique et ce que cela regroupe. On va voir les bénéfices, mais aussi les freins et les difficultés. C'est un vaste programme. C'est là-dessus que mon angle de praticien de la question pourra éclairer et se superposer aux autres interventions de mes collègues. Nous allons entrer dans le vif du sujet. Une question très simple. Vous pouvez répondre dans le chat. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique vous évoque ? Vous avez 15 secondes. Il faut le temps de trouver l'onglet discussion.

François LE SAUX-MARI : Envoyez le message à tout le monde pour que l'on puisse le recevoir.

Benjamin WEIL : Nous avons un message " universalisme ". " Adaptabilité ". " Liberté ". " Égalité ". " Droit fondamental ". On connaît bien le sigle du Copil. Quand vous avez A11y, c'est pour désigner l'accessibilité numérique.

François LE SAUX-MARI : " Compensation " revient aussi.

Benjamin WEIL : Il y a beaucoup de choses. " Flexibilité ", " réduction des inégalités ", " contraintes graphiques ". " Maîtrise ", " équité ", " autonomie ", " non-discrimination ", " inclusion ", " ergonomie ", " obligation légale ". " Avoir des outils d'indépendance ". " Accès à l'information ". " Accès Internet ". C'est intéressant. Cela peut concerner aussi des personnes qui ont une mauvaise connexion Internet. Très bien. Merci pour cette participation. Je vous propose un sondage avant de commencer à avoir quelques représentations courantes. Cela devrait s'afficher. Selon vous, est-ce que l'accessibilité est uniquement une question technique ? Je laisse quelques secondes. Je vais tricher. J'affiche le sondage en direct. Cela va peut-être influencer les votes... Vous êtes 95 % à avoir répondu que c'est faux. Ce n'est pas uniquement une question technique. Effectivement. Nous allons voir des représentations courantes. Sur cette question, nous la verrons après. Je vais vous poser toutes les questions du sondage. Le résultat s'affiche.

François LE SAUX-MARI : 95 % pensent que c'est faux.

Benjamin WEIL : Voilà. Nous allons faire quelques petites questions. Deuxième question. Selon vous, l'accessibilité numérique, est-ce que c'est une question que l'on règle à la fin dans le cadre d'un projet ? Si vous avez un client à qui vous devez rendre un document PDF, vous réalisez votre document, ou si vous réalisez un site Web, est-ce que vous réglez cette question à la fin ? Ou au contraire, faut-il apprendre dès le début ? Je laisse quelques secondes. Je mets fin au sondage. Je partage le résultat. Vous avez massivement répondu faux. Autre question. Un support accessible l'est-il pour toujours ? Ou il ne le sera plus du jour au lendemain ? C'est un peu plus serré. Il y a plus d'hésitation. C'est parfaitement anonyme, je vous rassure. Vous avez le droit de mal répondre. Enfin, on ne répond pas mal. Vous avez le droit de vous tromper. 87 % ont dit faux. Ce n'est pas toujours accessible. Une question sur laquelle il y aura une réponse

plus équilibrée. Selon vous, l'accessibilité numérique, c'est le minimum et tout devrait être 100 % accessible ? Je mets fin au sondage. François, voyez-vous le résultat ?

François LE SAUX- MARI : Oui.

Benjamin WEIL : Vous êtes 83 % à dire oui. Encore deux questions. Selon vous, on est accessible ou l'on ne l'est pas ? Il y a le support accessible, et celui qui ne l'est pas. C'est très binaire. Soit il est accessible, soit le support ne l'est pas. Ou peut-il y avoir des états intermédiaires ? Vous êtes 20 % à avoir répondu vrai.

François LE SAUX-MARI : L'incertitude va croissant en fonction des questions.

Benjamin WEIL : Il y en aura d'autres. Question suivante. L'accessibilité numérique ne bénéficie qu'aux personnes avec un handicap ? Je mets fin au sondage. Sans surprise, il y a une certaine unanimité. Vous êtes presque tous à avoir répondu que cela ne bénéficie pas qu'aux personnes avec un handicap. Vous connaissez un petit peu le sujet. Je vous remercie pour votre participation. Elle était très active. Nous allons voir des représentations courantes sur l'accessibilité. Est-ce uniquement une question technique ? Est-ce un truc de geek ? La technique, ce n'est pas pour moi, mais pour d'autres... En fait, cela concerne de nombreux métiers. Cela dépasse la seule partie technique. Il y a de bonnes pratiques que l'on verra tout à l'heure. L'idée est de vous donner des outils au quotidien que vous pouvez tous appliquer pour améliorer l'accessibilité de vos documents et avoir de bonnes pratiques qui ne seront pas coûteuses en termes de temps ou d'énergie et qui vous permettront de rendre vos documents plus accessibles ou de faciliter la mise en accessibilité des documents. Il a de bonnes pratiques éditoriales et graphiques. La deuxième représentation courante que j'ai pu rencontrer personnellement en travaillant avec différents clients, c'est que souvent, on pense que c'est une question que l'on règle à la fin. Vous réalisez un support et à la fin, le client vous demande s'il est accessible. C'est une question qu'il faut poser au début. Cela doit être pris en compte au début de la conception. Cela peut influencer la manière de concevoir un outil. Moi qui réalise des e-Learning, le fait de prendre un élément avec la souris et de le déplacer, par défaut, ce n'est pas accessible. Cela peut être rendu accessible. Mais c'est un peu complexe. C'est souvent ce qui arrive. Ce n'est pas une sur-couche que l'on applique en dernier ressort. On est parfois obligé de tout refaire. Si vous réalisez un site Web dynamique et si vous travaillez sur l'accessibilité à la fin, c'est beaucoup plus de travail que si on l'intègre en amont. Un support accessible l'est pour toujours même si on le modifie à plusieurs reprises ? C'est une représentation fautive. On doit être retravaillé à chaque ajout ou modification de contenu. Si vous avez un site accessible, mais que les personnes interviennent dessus, il se peut que le texte ajouté ne soit pas accessible. Sur le Web également, ce qu'il se passe, quand vous êtes sur un site, il y a beaucoup de mises à jour des navigateurs. Du jour au lendemain, certains contenus peuvent devenir inaccessibles. On a une question. Comment peut-on savoir au moment de la conception si c'est accessible ou pas ? Par exemple, je veux mettre un tableau dans mon contenu. Je vous donnerai quelques bonnes pratiques, notamment sur les tableaux. Il ne faut pas mettre de copie d'écran. Il y a certaines choses qui demandent un peu de compétence et de pratique. Il y a des choses qui demandent du travail et de l'apprentissage. Pour la conception, le mieux, c'est de vous tourner vers un professionnel qui connaît la question. Il y a beaucoup de

développeurs Web qui ne connaissent pas la question de l'accessibilité numérique. Il faut avoir quelqu'un qualifié qui a étudié la question. Qui peut vous accompagner ? Il y a plusieurs acteurs. Nous en parlerons à la fin. On parlera des aides du FIPHFP. Et la version finale, il faut bien la vérifier. L'accessibilité exige un travail sur mesure systématique. Ce n'est pas que du technique, mais il y a de l'humain. Et il y a par exemple des humains derrière qui retranscrivent mon propos un peu trop rapide. Je vais les laisser rattraper. Ensuite, l'autre représentation, l'accessibilité numérique, c'est normal. Tout devrait être 100 % accessible. Je vais donner un regard propre à moi-même. En tant que concepteur et personne qui a une main dans la réalisation, dans l'opérationnel, tout ne doit pas être nécessairement accessible. Ce n'est pas raisonnablement nécessaire systématiquement. Parfois, cela peut être coûteux et chronophage.

Dans une entreprise, doit-on s'assurer que tous les documents Word, les PowerPoint soient conçus sur des référentiels d'accessibilité ? Si vous avez un document en interne partagé avec un collègue qui n'a pas de besoins spécifiques, devez-vous le mettre accessible systématiquement ? Il faut parfois faire appel à un opérateur externe. Il y a parfois des documents confidentiels. Est-ce que l'accessibilité est nécessaire systématiquement ? Pas toujours. C'est une question de raisonnable. On le voit dans beaucoup de domaines. C'est une fonction raisonnable et viable. Mais on peut prévoir une démarche de mise en accessibilité sur demande selon les contextes et types de handicap. Il faut par exemple rendre accessibles les documents en interne dans le cas où vous avez une personne qui intègre l'entreprise avec des besoins spécifiques. Ça peut être une personne qui vient de façon provisoire, par exemple. Je ne sais pas si cet aspect est clair.

François LE SAUX-MARI : Merci pour cette réponse sur la formation. Nous y reviendrons. Si on reprend les questions, si l'on anticipe sur la suite, pour la question de Madame Martel, un tableau dans un contenu Word ou PDF, s'il fallait qu'il soit accessible à tous et tout le temps, il faudrait par exemple une description associée pour une lecture.

Benjamin WEIL : Ce sont des éléments techniques. Je vais prendre l'exemple du handicap visuel. Une personne avec un handicap visuel utilisera une synthèse vocale. Elle arrive au tableau, il y aura l'abscisse et l'ordonnée. Il y a des titres et des étiquettes. Si vous avez une colonne fruits, et en vertical, bananes, pommes, raisins, il faut que ce soit étiqueté comme des titres de colonnes et des titres de lignes. Sinon, il n'y aura pas de différence entre le contenu. Il ne faut pas que ce soit un tableau avec une copie d'écran. La synthèse ne pourra pas la lire. Il faut qu'il y ait un titre à ce tableau, une légende. J'ai un raisonnement adapté au Web. Il faut que vous ayez les titres, pour qu'une personne qui navigue avec une synthèse vocale puisse savoir que telle case est un titre. Si vous mettez vos titres en couleurs, pour la personne aveugle, la couleur ne se verra pas.

François LE SAUX-MARI : Il y a plusieurs bonnes pratiques à avoir. Donc, une maîtrise de l'outil Word lui-même pour créer un tableau accessible. Cela rejoint la remarque qui disait qu'il fallait se former. J'attendais de réagir sur cette question, la non-nécessité de l'accessibilité numérique absolue sur absolument tout. C'est cette notion de raisonnable. La compensation doit être raisonnable et explicable. Quid des agents illettrés ? De prime abord, l'illettrisme peut être un handicap. Mais ce n'est pas directement lié à l'accessibilité numérique en tant que telle. Le

problème ne vient pas de l'accessibilité numérique. S'il y a un agent illettré, ce n'est pas directement lié. Je ne sais pas ce que tu en penses.

Benjamin WEIL : C'est une grosse difficulté. Les supports numériques fonctionnent par un message qui peut être écrit. Une personne illettrée peut utiliser une synthèse vocale. L'illettrisme n'est pas considéré comme un handicap, je pense. Mais c'est très handicapant. J'anticipe un peu sur l'un des points que l'on va voir après. L'avantage d'avoir un document bien structuré, c'est que l'on peut utiliser une synthèse vocale qui va lire le texte. Si vous avez un PDF qui n'est pas accessible, si vous avez trois blocs de texte chronologiques, visuellement, c'est très simple. Vous avez un schéma et vous arrivez à le lire. Si vous êtes aveugle ou illettré, ou les deux, vous utiliserez une synthèse vocale pour lire le document. Mais le PDF n'est pas accessible. La synthèse va lire en premier le numéro de page, puis le deuxième bloc, ensuite, elle va lire " image PNG numéro deux, ", mais vous n'aurez pas le contenu de l'image. Ensuite, elle lira un autre bloc, car ce n'est pas mis dans l'ordre. Un des problèmes, c'est souvent que les contenus ne sont pas structurés dans l'ordre. Vous créez du contenu dans Word et vous l'exportez en PDF. Mais Word va mettre dans un ordre spécifique. Supposons que l'on mette un bloc en premier et un autre en deuxième, et un autre en troisième. Le PDF va aller lire dans l'autre ordre. Il y a des outils en open source, Jean-Marc. Nous l'évoquerons après. Tout cela, nous allons en reparler. Mais merci pour vos questions et vos interventions.

Les PDF sont-ils accessibles d'office aux non-voyants ? Non. Pas du tout. C'est un vrai problème. Je vous expliquerai après pourquoi. On est accessible ou l'on ne l'est pas. C'est comme la pièce pile ou face. C'est très personnel aussi, mais parfois, c'est compliqué d'avoir des documents complètement accessibles à tout moment. Mais on peut améliorer l'accessibilité. C'est ma vision pragmatique. Je parle au quotidien. Pas quand vous êtes le FIPHFP et que vous avez un site Web et des documents pour le public qui doivent être accessibles. C'est une autre question. Je parle de choses au quotidien. Il y a des techniques pour améliorer l'accessibilité des documents que l'on verra par la suite. Vous pouvez avoir un document ou un support qui n'est pas complètement accessible selon les référentiels. Si vous le mettez en accessible, des personnes avec certains handicaps pour les consulter plus facilement. Les obstacles seront plus surmontables même si ce n'est pas complètement accessible selon les référentiels. C'est bien de sortir de cette vision binaire. On peut améliorer partiellement. C'est mieux que pas du tout. Une situation intermédiaire peut apporter beaucoup. Il y a une certaine souplesse dans les référentiels d'accessibilité. Si vous avez des prestataires, mettre en accessibilité, c'est facile et rapide ? Pas toujours. Cela peut être chronophage et ingrat, notamment sur des choses dynamiques comme les sites Web. Mais cela apporte beaucoup de mettre en accessibilité. Pas seulement pour les personnes avec un handicap. Pour les documents bureautiques, c'est plus simple. Il faut prévoir l'accessibilité en amont. Parfois, on doit tout refaire. On peut parfois proposer une version alternative.

Aucune surprise, là. Vous avez presque tous senti qu'effectivement, l'accessibilité numérique ne bénéficie pas qu'aux personnes avec un handicap. Je ne sais pas si vous connaissez l'histoire du SMS. À l'origine, cela a été inventé pour les personnes sourdes. Sourdes ou malentendantes. Je pense que la majorité des personnes qui utilisent les SMS aujourd'hui n'ont pas de déficience

auditive. C'est une invention qui a été conçue pour des personnes en situation de handicap et cela bénéficie à tout le monde, même plus qu'aux personnes qui en avaient initialement besoin. C'est la même chose pour l'accessibilité numérique. C'est la bonne nouvelle. D'un point de vue purement comptable, cela reste intéressant et pas uniquement sur la question du handicap. Par exemple, un site Web codé proprement et conçu de manière accessible, selon les référentiels d'accessibilité, il est plus intelligible et sera mieux référencé sur le Web. L'indexation dans les moteurs de recherche sera plus qualitative et plus efficace. Vous apparaîtrez mieux dans les résultats de recherches. Vous aurez une indexation précise et de qualité. La première personne qui va voir le site Web, c'est une personne handicapée. Ce sont des robots. Les robots des moteurs de recherche fonctionnent comme des personnes aveugles. Avec une synthèse vocale. Ils ne vont pas voir le site visuellement. Ils vont accéder au site en naviguant dans la structure du site. Un site bien structuré sera correctement indexé. C'est une très bonne chose. L'expérience utilisateur est souvent améliorée. Je montre un exemple d'un guide en PDF que j'avais conçu pour un de nos clients. Sur la gauche, vous avez une structuration complète avec des liens vers chaque partie. C'est plus pratique de naviguer et de cliquer entre chaque partie, et d'avoir le sommaire sur la gauche que de chercher sur un document de 60 pages les parties qui vous intéressent.

Un autre exemple très courant. Quand vous regardez une vidéo, dans le métro par exemple, s'il y a un enfant qui dort à côté et que vous ne voulez pas mettre le son, vous allez utiliser les sous-titres d'une vidéo. Cela peut être très utile, même si à la base, c'était conçu pour les personnes sourdes ou malentendantes. On parlait de connexion Internet dégradée. Si vous avez un site Web correctement conçu, si vous avez une mauvaise connexion, vous allez devoir désactiver certains scripts. Si le site Web est accessible, vous accédez à la structure. Le contenu va s'afficher dans l'ordre de façon correcte. Si vous avez un bras dans le plâtre, ce sera plus facile de naviguer avec une seule main, de naviguer au clavier. Si vous êtes fatigué, pour l'accessibilité cognitive, dans un environnement bruyant, si vous avez envie de mettre les sous-titres...

Le saviez-vous ? Si vous le savez, faites semblant de découvrir. Le logo de Facebook est bleu et blanc, parce que le fondateur Mark Zuckerberg est daltonien. Il a un certain type de daltonisme. Le bleu est la couleur qu'il distingue le mieux. C'est quelque chose qui touche beaucoup de monde potentiellement. Cela affecte surtout la perception des codes verts et rouge. Un petit sondage. Selon vous, en France, le daltonisme concerne directement quel pourcentage de la population ? C'est intéressant. Il y a des réponses moins tranchées que tout à l'heure. Je mets fin sondage. Au sondage. Vous avez majoritairement répondu 4 %. J'ai mis le chiffre de 6 % qui est emblématique quand on parle de handicap. Cela marche bien, souvent. Les gens choisissent 6 %, car c'est assez ancré. C'est le taux d'emploi légal. 4 % de la population française est concernée directement par une forme de daltonisme. J'aime écrire daltonismes avec un S, il y a des différences entre une personne qui a une perception altérée très faible sur les codes rouges ou verts et une personne qui va complètement en noir et blanc. C'est rare, mais cela existe. Il y a un spectre de perception diverse des couleurs. C'est une perception différente des personnes. Potentiellement, il y a plusieurs personnes dans ce webinar qui sont daltoniennes si l'on prend les statistiques. 0, 5 % de femmes. C'est lié au chromosome X. Les femmes ont 2 chromosomes X. Il y a moins de chance que les deux soient concernés. Pour les hommes, il n'y en a qu'un.

Cette question va revenir assez souvent dans l'accessibilité. D'où l'importance d'avoir des contrastes assez forts dans les supports. Je regarde vos questions. La question du daltonisme est peu prise en compte par les concepteurs de logiciels. Tout à fait. Où trouver des conseils ? Vous avez différents sites. Si vous tapez " contrastes couleurs " dans un moteur de recherche, vous allez trouver des sites qui permettent de tester les contrastes de couleurs et voir si c'est acceptable pour des personnes atteintes de daltonisme.

François, veux-tu compléter ?

François LE SAUX-MARI : On pourra faire des recherches après le webinaire. Comme cela, je n'ai pas de site.

Benjamin WEIL : Je peux vous en donner un que j'utilise. Je ne fais pas de publicité. Plusieurs sites le font. Je vous ai donné un lien dans la discussion d'un site qui permet de travailler sur les contrastes. Mais il est en anglais.

François LE SAUX-MARI : Il y a une question sur le logiciel qui permet de faire la traduction en direct.

Benjamin WEIL : Ce n'est pas un logiciel. Ce sont des personnes qui tapent le texte en direct. C'est pour ça qu'il y a moins d'erreurs. Cela reprend notre propos. C'est Fas-Sens, la société. Qu'est-ce que l'accessibilité ? Quoi ? Comment ? Et pour qui ? Une personne a utilisé le sigle A11y. C'est accessibilité en anglais, avec des chiffres pour rappeler le côté digital. Merci, Yann, pour le lien d'un site en français qui permet de respecter les contrastes.

Là, je vais passer. Pour définir l'accessibilité numérique, il y a plusieurs façons de le faire. Je vais m'appuyer sur les travaux de Tim Berners-Lee et du W3C. C'est l'organisme de standardisation du Web. Ne pas confondre Web et Internet. Internet est le réseau, dont l'ancêtre était Arpanet, un réseau militaire. Cela a été abandonné au civil. Cela permet d'utiliser le protocole Web HTTP, mais également des messageries comme WhatsApp, Outlook. Quand vous utilisez un navigateur, vous allez utiliser un site. Cela, c'est le Web. Il faut faire la distinction avec Internet. Je parle du Web. La question de l'accessibilité numérique découle du Web. Tous les critères d'accessibilité appliqués au Web sont applicables à plus forte raison sur des supports PDF. Le Web englobe tout ce qui est numérique. C'est plus simple d'expliquer comme cela. Un des engagements du W3C, c'est de mettre le Web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leurs matériels ou logiciels, si vous avez un matériel obsolète, un Smartphone, etc. Quelle que soit l'infrastructure réseau, la langue maternelle. Très souvent, les personnes illettrées en France viennent de l'étranger, mais ne le sont pas dans leur pays, par exemple. Selon la culture, la localisation géographique, les aptitudes physiques ou mentales. On parle d'un droit universel sans discrimination. Quand on parle du "design for all", c'est la conception, penser une interface pour tout le monde. Dans le respect des singularités. Tous les supports numériques et les outils informatiques, par extension. Le Web et ses services, ce sont aussi les documents bureautiques. Il y a des PDF ou des documents accessibles, des Word, des vidéos. Si je prends le site du FIPHFP, vous aurez des vidéos et des audios. Il faut qu'il y ait des sous-titres. Il faut faire une transcription pour les personnes sourdes des audios. Il faut une

audiodescription, etc. Il faut des contrastes, des modules e-Learning que vous pouvez consulter sur le navigateur. Ensuite, le matériel, les logiciels de bureautique, les applications, les systèmes d'exploitation comme Windows. Le hardware, c'est le matériel. Tablettes, Smartphones, ordinateurs, PC ou Macintosh. Il y a aussi les terminaux physiques comme les distributeurs automatiques de billets, les bornes SNCF. Si vous prenez un ticket de métro, il faut que cela soit accessible. C'est une exigence légale essentielle. Je ne vais pas trop détailler. Je vous propose un sondage.

Selon vous, l'accessibilité numérique concerne les handicaps visuels, auditifs, physiques, et cognitifs ? Il y a plusieurs réponses possibles. Vous pouvez n'en cocher qu'un, ou tout cocher. Ou alors, pas du tout. Je vais mettre fin au sondage. Visuel, c'est 100 %. Tout ce qui est visuel et auditif, c'est assez unanime. C'est assez évident. On imagine qu'une personne aveugle ou sourde, comme on peut le voir avec la transcription, n'aura pas accès à certains contenus s'ils ne sont pas mis en accessibilité. Ce qui est moins connu, c'est ce qui est physique et cognitif. Je vais récapituler. Aptitudes physiques et mentales, le handicap visuel. Ce n'est pas forcément être aveugle. Cela peut être de la malvoyance, comme la rétinopathie. Ça peut être le daltonisme. Quels sont les moyens de compensation pour ces types de handicaps ? Il y a des synthèses vocales. Il y en a qui sont libres et gratuites. Elles sont en open source et vous pouvez les acquérir et les télécharger gratuitement. D'autres sont payantes. Ce que l'on appelle une plage braille, c'est un clavier en braille. Il donne des informations. Il y a des petits picots qui vont se lever et vous pourrez lire en braille le contenu. Tout ce qui est accroissement des contrastes, grossissement de texte. Dans le handicap physique, on l'oublie souvent, mais il y a les tremblements. C'est une personne sur 250 en France concernée. Beaucoup de handicaps associés en partie au vieillissement. Notamment la maladie de Parkinson. Quand vous avez des doigts manquants, un membre manquant également. La navigation au clavier sera plus facile. Vous n'allez peut-être pas utiliser la souris.

Ensuite, les handicaps auditifs. Il y a la question de pouvoir entendre et comprendre. Dans des vidéos, il peut y avoir des bruitages. Ils vont donner une information. Il y aura alors l'audiodescription. Ce qui est moins connu, ce sont les handicaps cognitifs. Il y a beaucoup de troubles de l'attention, de la mémoire, de la perception. C'est plus complexe. Ce sont des modalités différentes. C'est dans l'ergonomie de l'interface. Également dans le texte, avoir plusieurs bonnes pratiques.

Pour définir l'accessibilité numérique, concrètement, c'est permettre aux personnes porteuses de certains handicaps d'accéder à des contenus ou d'interagir avec des services, soit de la même manière ou de manière équivalente pour n'importe quel utilisateur. On supprime les obstacles ou on les réduit. Je vous donne des choses concrètes.

Sur un site Web, si vous avez un handicap visuel, une personne aveugle qui navigue avec une synthèse vocale va naviguer et sauter d'un lien à un autre. Si vous avez cinq fois le même lien, si vous avez une image avec un lien et le texte à côté, avec le lien, la personne va voir deux liens. C'est une mauvaise pratique. Quand vous avez un schéma sans alternative textuelle, sans description du schéma, ou des contrastes de couleurs, etc. Le handicap physique, si un site vous impose de manipuler simultanément le clavier et la souris, c'est problématique pour certaines

personnes. Si vous avez un bras en moins, vous ne pouvez pas l'utiliser. Il y a énormément de situations qui rendent cela problématique. Le handicap auditif, c'est assez explicite.

Pour le handicap cognitif, ce sont des contenus éditoriaux mal structurés. Pour un logiciel que vous devez connaître, Word, vous avez la possibilité d'utiliser des niveaux de titres et de générer une table des matières. Votre document sera ainsi structuré. Si vous l'exportez en PDF, une personne aveugle avec une synthèse vocale pourra facilement sauter d'un titre à un autre. C'est très explicite pour elle. Si vous ne donnez pas de niveau de titre, c'est juste esthétique. Si le document est mal structuré, c'est difficile pour la personne de s'y retrouver. Il y a toute la rédaction qui est inadaptée à l'écran. S'il y a une phrase qui fait un paragraphe, vous auriez pu couper la phrase. C'est plus facile pour une personne qui a des difficultés cognitives d'assimiler cette phrase.

Faites ce que je dis et pas ce que je fais, car je fais de longues phrases !

Selon le W3C, tous les utilisateurs doivent sans discrimination percevoir l'information, comprendre, naviguer et interagir. Vous devez être capable de laisser un commentaire, par exemple. Ou envoyer un message, comme tout le monde. Et créer du contenu, contribuer. C'est important de pouvoir créer du contenu en ayant un handicap. On peut parler d'expérience comparable. Je pense comparable aux personnes qui n'ont pas de handicap.

Il y a quelques questions.

Les obligations légales, nous allons les évoquer juste après.

"Nous avons un logiciel RH qui ne prend pas en compte le daltonisme et le tableau est en couleurs." C'est un gros souci. J'ai consulté le tableau de vaccination obligatoire pédiatrique en France tout à l'heure. C'est un tableau officiel. C'était des couleurs. Ce n'était pas du tout intelligible. Malheureusement, l'État peut aussi faire des choses à corriger. Il ne faut pas hésiter à le mentionner aux personnes qui réalisent ces logiciels ou ces sites Web.

Ce symbole, c'est celui de l'accessibilité numérique.

Quelles sont les règles ? La réglementation de l'accessibilité numérique ? On parle, plutôt que de réglementation, on parle de règles, de standards. Il y a un standard international qui est décliné dans des règles nationales. Par exemple, au niveau européen, au niveau supranational. Il y a un standard qui s'appelle le WCAG. C'est un standard international avec des recommandations faites sur l'accessibilité du Web. Il y a trois niveaux. A, AA, AAA. Il y a ce qui devrait être fait, ce qui doit être fait et ce qui peut être fait, mais pas systématiquement. C'est adapté au contexte juridique et culturel. Moi qui suis polyglotte, je sais que l'accessibilité de texte n'est pas la même en arabe ou en hébreu qu'en français ou en chinois. Il y a des contextes culturels qui vont varier.

En France, ce qui est reconnu est le RGAA. C'est le Référentiel général d'amélioration d'accessibilité. Avant, cela voulait dire autre chose. C'était l'accessibilité des administrations. Les entreprises privées sont aussi soumises à cette obligation d'accessibilité.

En France, il y a trois niveaux. Il y a le RGAA4. Ce n'est pas très pratique. Le RGAA4, c'est le référentiel. C'est le niveau AA qui est requis pour certaines structures en France. Nous allons voir la règle. L'obligation légale de mise en accessibilité de services numériques, sites Web, applications mobiles, mobilier urbain et progiciels. Cela vaut pour tous les services publics, les mairies, les sites des impôts. En général, cela marche assez bien. C'est pour les établissements exerçant une mission de service public comme la SNCF. C'est une mission de service public. Comme pour l'emploi. Les grandes entreprises, c'est très récent. C'est selon leur chiffre d'affaires.

Ensuite, l'adaptation de la règle au terrain. Il y a une réalité. Certains contenus et fonctionnalités ne sont pas soumis au RGAA. Soit, parce que c'est impossible par leur nature ou par leur postérité. On ne met pas en accessibilité des archives d'entreprise. Cela peut être considéré comme une charge disproportionnée. Comment faire ? Une entreprise avec des documents bureautiques qui datent des années 1990, vous n'allez pas tout mettre en accessibilité rétroactivement. Mais s'il y a un besoin en interne, ces contenus pourront être mis en accessibilité. C'est pareil pour certains outils. Les sanctions financières ne sont pas appliquées. Il y a 36 000 communes en France, par exemple. La plupart des sites Web des mairies ne sont pas accessibles. Pour la mairie de Paris, c'est assez simple de mettre le site Web en accessibilité. Pour un village de 30 habitants, c'est plus compliqué.

Il est important d'avoir cette possibilité que tout soit accessible. Parfois, certaines choses peuvent être complexes à mettre en accessibilité. Mais il faut avoir un dispositif et des interlocuteurs identifiés pour mettre en cas de besoin un support en accessibilité. Un logiciel, c'est quelque chose par lequel il faut tendre en accessibilité. Pour qu'un site Web soit accessible en RGAA, il y a à peu près 200 tests faits sur le site. Par exemple, toutes les images utiles, informatives doivent avoir une description en texte. Il faut un texte pour toutes les images du site. C'est assez complexe. Certaines choses, certains critères sont parfois, pour différentes raisons, éludés. Il faut que ce soit raisonnable et proportionné.

Je vais vous montrer de montrer des cas concrets et des outils. Je vais regarder si vous avez des questions. " Au niveau local, privilégier la laïcité, évitez de vous moquer des religions." Pardon. Pour l'image, ça n'était pas pour me moquer. Je m'excuse. C'était, parce que je trouvais une personne avec une règle. Mes excuses si l'image n'était pas appropriée.

François LE SAUX-MARI : J'ai répondu à quelques questions dans l'onglet questions et réponses. Il y en a où l'on a répondu en direct. Il y en a d'autres où j'ai tapé une réponse écrite. Il y a quelques liens Internet qui sont donnés. Notamment sur le daltonisme, il y a eu des échanges. On parlait de l'ESS et des outils en open sources qui peuvent être développés. Nous avons mis le lien vers l'ESS. On retrouve cela dans l'onglet questions et réponses. Nous allons terminer cette partie.

Benjamin WEIL : Je vais aller assez vite. Je vais vous montrer un exemple. Ce n'est pas un site Web, car ce serait trop long. Mais c'est une formation en ligne qui s'appelle Handi Mooc. Nous n'aurons pas le temps de regarder le module en direct. Nous allons faire un jeu des différences. Voyez-vous des différences entre les deux écrans ? Il y en a un qui est accessible, et l'autre non.

Il n'y a pas de différence visuelle à première vue. Un des deux modules n'était pas accessible. Il a été mis en accessibilité ensuite. Les différences, dans le premier, qui est accessible, une personne qui navigue au clavier, la lecture des éléments va se faire dans l'ordre chronologique. Si ce n'est pas accessible, cela peut être dans le désordre. C'est très courant dans les PDF que ce soit dans le désordre. Quasiment tous les PDF ne sont pas accessibles. Le deuxième élément à gauche, c'est que les objets décoratifs et les éléments non essentiels sont masqués. La synthèse vocale va naviguer en lisant tous les éléments si ce n'est pas mis en accessibilité. S'il y a un rectangle, elle va lire " rectangle. png ". C'est très fastidieux. Cela peut être très long. C'est pour cela qu'il faut masquer les éléments non essentiels. Et il faut donner une alternative textuelle aux éléments essentiels. Ensuite, il faut expliciter les éléments importants. S'il y a un schéma informatif, par exemple. Il faut qu'il y ait des boutons et des liens explicites. S'il y en a un avec " quitter le module ", mais si c'est une image, la personne aura quelque chose qui sera écrit, par exemple " bouton bleu ". C'est un exemple.

Il y a pas mal de choses. Voici les problèmes fréquemment rencontrés. Une navigation impossible au clavier. Il y a des sites Web sur lesquels vous êtes obligés de cliquer avec la souris. Là, c'est terminé. Les contrastes de couleurs. J'ai fait exprès de mettre un contraste faible. Voilà ce que fait un contraste de couleur. C'est très excessif. Mais c'est pour montrer la difficulté que l'on a sans contraste. Cela peut être un texte agrandi si le site est accessible. Impossibilité d'arrêter ou de reprendre une vidéo. Cela peut être un problème. Il y a les pièges au clavier. C'est quelque chose qui arrive souvent dans les sites Web qui ont une fenêtre Twitter. Vous allez naviguer au clavier. Si le site n'a pas de liens d'évitement, vous serez bloqués dans le bloc Twitter. Vous allez peut-être devoir balayer les 2000 tweets associés au compte avant de retourner sur le site Web. Il y a beaucoup d'exemples. Il y a beaucoup d'outils. J'ai l'exemple de Acceo Tadeo. C'est comme Fas-Sens. Ils peuvent permettre de traduire en langue des signes un propos ou de le sous-titrer.

Il y a les synthèses vocales. Nous avons le logo de NVDA qui est gratuite. Il y a des outils sur le Web. Il y a l'image d'une plage braille.

Autre difficulté rencontrée souvent, c'est l'absence de sous-titre. Trop d'animation, de larges blocs de texte. Si le bloc est énorme, il faut aérer. Cela peut être difficile pour des personnes qui ont des troubles cognitifs ou des dyslexies. Dans le chat, il y a beaucoup de ressources utiles qui sont partagées. Merci. Cela peut être un manque de contraste, une police trop petite, des couleurs trop vives. Les couleurs trop vives peuvent poser des soucis de maux de tête. L'information transmise uniquement par la couleur également. C'est par rapport au daltonisme, notamment. La navigation à la souris obligatoire, l'absence de focus, etc. Je ne vais pas tout détailler.

Quelques bonnes pratiques. Que faire au quotidien de personnes qui ne sont pas forcément créateurs de contenus numériques ? Si vous créez un document Word, vous êtes déjà concernés. Comment améliorer les choses sur les documents bureautiques ? Des bonnes pratiques graphiques. Il y a trois types de leviers. Les techniques graphiques pour les éditoriaux. Il ne faut pas donner uniquement une information par la couleur. Je vous montre un exemple. Il

Il y a un camembert avec des informations. Si vous n'avez pas de souci de daltonisme, vous le lirez assez facilement. 10 % sont insatisfaits. C'est pour une personne qui n'a pas de daltonisme.

Voici l'exemple d'une personne daltonien. Cela apparaît comme cela. C'est plus compliqué. Vous avez des informations données par la couleur, mais on ne voit pas à quoi cela correspond dans la légende. Plutôt que de faire comme à gauche, il faut le faire comme à droite. Comme ça, ça marchera quand même pour une personne daltonienne. C'est un exemple. Le contraste, vous le voyez. On voit moins bien ce qui est écrit dans le deuxième cadre. Quelque chose que je vois souvent, il faut qu'il y a une cohérence dans la mise en forme des titres des parties. Ce que vous avez à gauche, on a du mal à distinguer la structure du document. À droite, c'est plus clair. Pour un document Word, il faut utiliser les styles de titres. C'est parfait si vous faites cela comme ça.

Les bonnes pratiques rédactionnelles et éditoriales. Des textes structurés avec des titres. Utiliser de vraies listes à puces. Dans un document Word, vous pouvez utiliser des listes à puces plutôt qu'utiliser des tirets. Il peut y avoir 40 éléments, par exemple, s'il y a une liste à puces, on peut les passer facilement. Il faut faire de vrais tableaux et schémas. Il ne faut pas faire des blocs de textes superposés. Pas de copie d'écran. Évitez de justifier les textes. Un texte justifié doit l'être à gauche. Pas centré. Il faut que ce soit aligné à gauche. Pour plusieurs raisons, mais notamment les handicaps cognitifs. Il faut éviter les phrases trop longues, pour la lecture sur écran. Attention aux fautes d'orthographe. Des textes alternatifs pour les schémas et les images utiles.

Nous avons presque fini.

Les majuscules accentuées, c'est mieux. Ce n'est pas très grave si vous ne le faites pas. C'est pour la lecture de la synthèse vocale, notamment. Il faut éviter les blocs de saut de ligne. Si vous voulez mettre un espace entre deux blocs, les gens appuient souvent sur la touche " entrer ". Mais une personne qui navigue avec une synthèse vocale aura l'information " saut de ligne ". Cela est lu comme cela. Il vaut mieux utiliser les fonctionnalités dans Word, et vous pouvez demander un espace en dessous des paragraphes. C'est valable pour tous.

Je me dois d'évoquer cela, c'est un peu plus polémique. Aujourd'hui, il y a un certain tropisme, une mode à ce que l'on appelle la typographie inclusive. Je ne parle pas de la féminisation des termes. Je parle de l'écriture comme ".e". J'ai écrit un exemple. " Tous les travailleurs français sont heureux de cette nouvelle. " C'est écrit en écriture inclusive sur le PowerPoint. Il y a des personnes qui l'écrivent avec des points. J'ai beaucoup de mal à le lire moi-même. C'est illisible pour une synthèse vocale. Pour un enfant qui apprend à lire le français, c'est illisible. Pour une personne qui a un handicap cognitif, c'est illisible. Je comprends que l'on puisse être attaché à cela pour différentes raisons. On marque en permanence le masculin et le féminin, je ne vais pas rentrer dans le débat. Mais ce type de typographie pose un problème technique, mais aussi cognitif. Vous pouvez le rédiger comme cela. Pour la lecture sur écran, ce n'est pas génial. " Tous les travailleurs français et toutes les travailleuses françaises sont heureux et heureuses de cette nouvelle. " Je trouve cela un peu fastidieux. On peut l'écrire : " Tous les travailleurs français, femmes et hommes, sont heureux de cette nouvelle. " Il y a parfois obligation de mentionner femmes et hommes. En langue française, aujourd'hui, il y a une distinction entre le sexe et le genre grammatical. On dit : " tous les travailleurs français sont heureux de cette

nouvelle. " Cela inclut toutes les personnes, hommes et femmes. En termes d'accessibilité numérique et cognitive, c'est la quatrième proposition la plus adaptée. La pire, c'est la première.

Je laisse François nous parler un petit peu des acteurs sur l'accessibilité numérique.

François LE SAUX-MARI : Merci beaucoup. L'exposé était très complet. Merci à tous les contributeurs dans le chat. Il y a eu beaucoup de liens partagés.

Les acteurs, je ne vais pas passer trop de temps sur cette partie. Ce sont les acteurs de la compensation traditionnelle. Il faut examiner chaque situation de handicap. C'est comme pour tout handicap. Il y a des règles d'accessibilité universelles, bien entendu. Mais les conséquences du handicap sont en fonction de la pathologie des personnes. Et donc, des conséquences associées, et de la situation. Nous n'aurons pas les mêmes outils pour des handicaps de type visuel, sachant qu'il y en a une multiplicité. Pareil pour le handicap auditif. Les acteurs, on va avoir tous les acteurs de la mise en accessibilité numérique. Ce sont tous les prestataires. Ils vont pouvoir vous accompagner sur le sujet. On y viendra par l'intermédiaire des aides du FIPHFP. C'est l'un des interlocuteurs principaux. Cela est pour la création de contenus numériques. Il y a toutes les compensations techniques qui aident à l'accessibilité numérique. Il y a des plages braille. Il peut y avoir des écrans adaptés, des logiciels de loupe. Vous allez vous tourner vers les acteurs traditionnels de la compensation, qui sont Cap Emploi et les prestations d'appui spécifique qui vont auditer chaque situation individuelle et vous orienter sur les meilleurs outils et les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour garantir la compensation du handicap. L'accessibilité et l'égalité des chances. Ce qui est spécifique par rapport à d'autres sujets du handicap, on dit souvent que c'est une démarche transversale, la gestion, chez un employeur. Il faut travailler avec les services informatiques. C'est tout le sens du témoignage du département du Var qui arrive après. On ne peut plus se circonscrire à un niveau RH. Il y a quelques sujets comme cela dans la gestion du handicap qu'il faut prendre en compte. L'accessibilité numérique, l'accessibilité bâimentaire, il y a d'autres acteurs, même chose sur les achats. Toutes les collaborations avec le secteur adapté. On peut multiplier les exemples. La communication, c'est pareil. Finalement, cela peut être géré en moins grande autonomie que sur d'autres sujets. On l'a vu dans la présentation. C'est quelque chose de très technique. Nous ne sommes pas rentrés plus dans les aspects techniques. Il y a de nombreuses bonnes pratiques qui ont été données. Beaucoup de liens ont été échangés. Il y a eu plusieurs demandes pour savoir quels sont les aspects techniques à prendre en compte. Il y a le RGAA. Nous allons vous mettre le lien. C'est un nombre de critères assez important. On ne peut pas faire une liste exhaustive à la Prévert dans cette présentation. Vous pouvez consulter le site *a posteriori*. Si cela a une utilité pour vous. Si vous ne développez pas vous-même les outils Web et les applications, ce n'est pas forcément quelque chose d'indispensable pour vous.

Les obligations légales, on les a déjà vues. On les a vues avec Benjamin. Mais dans le secteur public, c'est depuis 2012 que tous les sites publics sont soumis à l'obligation d'accessibilité. Depuis le 23 septembre 2019, il y a une obligation de publier une déclaration d'accessibilité et d'afficher la conformité dès la page d'accueil. Il y a l'obligation de publier un schéma pluriannuel de mise en accessibilité sur trois ans. C'est obligatoire pour les employeurs de la fonction

publique. Il y a des liens utiles sur lesquels vous pourrez cliquer pour trouver les tenants et les aboutissants de ces schémas pluriannuels. C'est au service informatique de les mettre en œuvre. Cela va être expliqué dans le témoignage suivant.

Ce qui est important, je vais terminer mon propos, car je ne vais pas prendre trop de temps, mais il faut présenter les interventions du FIPHFP. C'est l'un des outils principaux pour vous accompagner. Il y en a trois, d'abord des principes généraux. Comme pour l'accessibilité bâtementaire, si vous avez eu recours aux aides, il y a le principe de ne pas intervenir sur les sites nouvellement créés. À partir de l'arrêté du 20 septembre 2019, chaque site et application doit être accessible. Le FIPHFP vous aide à être en accessibilité sur des sites antérieurs à l'obligation. Ces aides sont soumises à un engagement de l'employeur dans une vraie démarche. Le FIPHFP conseille de réaliser une inspection qui permette de vérifier que vous satisfaisiez bien aux obligations. Notamment la publication d'une déclaration d'accessibilité, du schéma pluriannuel de mise en accessibilité. Il dit ce que vous allez faire pendant trois ans pour vous hisser à l'obligation légale. Et il faut une page qui mentionne l'état de conformité par rapport au RGAA. Vous pouvez cliquer dessus sur les sites conformes pour voir à quoi cela ressemble. Les aides viennent toujours en déduction des autres aides disponibles sur le droit commun. Par exemple, vous pouvez financer des formations sur l'accessibilité numérique, mais il faut mobiliser les aides traditionnelles là-dessus avant de mobiliser les aides du FIPHFP. Comme pour toute mesure de compensation. On retrouve ce principe pour l'ensemble du catalogue des interventions.

Benjamin WEIL : Laissons le temps à nos amis qui transcrivent de rattraper.

François LE SAUX-MARI : Il y a trois grandes aides.

La première, pour vous aider à sensibiliser et former à l'accessibilité numérique dans votre organisation. Cela concerne les acteurs internes à l'employeur. Nous avons donné quelques exemples. C'est cette notion d'acteurs internes. Chef de projet, par exemple. Ce sont des personnes qui ont un rôle à jouer dans la mise en accessibilité numérique. Cela ne peut pas être quelqu'un qui n'a aucun rôle, mais que le sujet intéresse. Il faut avoir un lien avec la démarche.

Ce qui est pris en compte, si ce sont des sensibilisations ou des formations individuelles, il y a une limite de 1000 euros par jour dans la limite de 10 jours par an. Si ce sont des formations certifiantes, diplômantes ou qualifiantes, il y a une prise en charge plus importante avec 10 000 euros par an et la limite d'un plafond de 30 000 euros. Vous retrouvez ces informations dans notre catalogue d'informations. Vous pouvez faire appel dans le cadre des formations. Il y a des prêts - pré-diagnostiques pour savoir où vous en êtes. Sur les deux aides suivantes, il y a un distinguo à faire, à savoir si votre site Web est semi-public, qui concerne des utilisateurs externes. La prise en charge est un peu moindre dans ce cas là. Ou si votre site Web est en usage strictement interne et ne concerne que vos agents. On parle de 325 ou 750 par site Web ou application. C'est pour pouvoir prévoir la démarche par la suite. La pièce justificative, c'est votre projet général suivi par l'employeur. Il faut justifier d'une démarche globale. La dernière aide, c'est sur l'accompagnement. Quand vous savez où vous en êtes, vous allez vouloir le faire. Il y a toujours ce critère de savoir si le site Web ou l'application est semi-publique ou si cela ne

concerne que vos agents. La prise en charge est de 50 % si c'est semi-public. C'est 80 % du montant si c'est uniquement pour usage interne. Le deuxième critère est la complexité évaluée. En fonction de ce niveau de complexité, le FIPHFP intervient de manière plus ou moins importante. Vous avez le barème. L'intervention propose un audit initial qui va aller plus loin que le diagnostic pour savoir ce qu'il y aura à réaliser. Ensuite, le suivi des améliorations. Vous serez épaulés par un prestataire si vous en avez besoin pour vous aider dans la mise en accessibilité par rapport à l'audit initial. À la fin, un audit de validation une fois que tout a été enclenché pour vérifier que vous satisfaites les critères. Cela conditionne le versement des aides. L'aide va être payée par la suite. C'est sur facture. C'est après que les travaux aient été engagés. Il faut que cela soit conforme au niveau légal. Sinon, l'obligation n'y est pas. Ce ne sera pas financé.

Nous allons passer au témoignage du département du Var. Ils nous font le plaisir et l'honneur de venir témoigner. Il y a peu d'employeurs qui sont lancés dans une démarche. Merci à eux. Ils sont en plein dedans.

Benjamin WEIL : Une petite question. Est-ce que ces aides concernent les structures qui n'ont pas l'obligation de mise en accessibilité ? Par exemple pour une PME qui veut mettre en accessibilité son site Web. En l'occurrence, on parle du secteur public.

François LE SAUX-MARI : Aujourd'hui, le secteur public a cette obligation, par rapport à ce que tu as présenté. Il y a des décrets qui concernent spécifiquement le secteur public.

Il y a trois grandes aides qu'il faut retenir. Les dépenses de sensibilisations et de formations pour les acteurs internes en lien avec cette question, les pré-diagnostic pour auditer le niveau d'accessibilité des sites Web ou application. Ensuite, la démarche de mise en accessibilité de ces sites Web ou applications. Merci beaucoup. Merci pour les échanges. Merci d'être nombreux.

Je cède la parole pour le témoignage employeur du département du Var.

Bruno FRAILE : Je vais diffuser ma présentation. Nous allons faire une présentation qui est effectuée au sein du département du Var sur le sujet de l'accessibilité numérique.

Benjamin WEIL : On ne voit plus la transcription.

Bruno FRAILE : J'arrête le partage. C'est un lien accessible plus tard pour la lecture. Il y a nos coordonnées dedans. Nous le diffusons librement.

François LE SAUX-MARI : Là, nous te voyons toi.

Bruno FRAILE : Nous serons deux intervenants aujourd'hui. Marie-Claire Bouthillier est responsable du service maintien dans l'emploi et handicap au département et moi-même, chef de projet informatique. Nous aurons les deux pendants du métier technique pour faire ce retour.

Benjamin WEIL : Vous pouvez me l'envoyer par e-mail.

Bruno FRAILE : Le PowerPoint diffuse un support visuel qui n'est pas essentiel. Nous pouvons commencer comme cela. Au sein du département du Var, l'accessibilité numérique a commencé à être prise en compte en 2017. Elle a été prise sur le volet conformité réglementaire. Il n'y a pas de dynamique stratégique. C'est par rapport à l'aspect réglementaire. On a commencé à traiter ce sujet en 2017. Il perdure jusqu'à aujourd'hui. C'est un sujet qui ne s'arrête pas. Sur 2017-2020, on a fait appel à un prestataire externe. C'était la société Atalan. On a travaillé sur les audits de site Web à destination des citoyens. Il y a un volet plus formation en interne pour les personnes qui alimentent en contenus et qui font des développements Web. Nous avons fait six audits de sites Web. Cela a été décidé arbitrairement. On a sélectionné les sites les plus consultés et jugés les plus importants. Une évaluation a été faite. Vous avez le lien en haut à droite.

Benjamin WEIL : Je ne peux le consulter que depuis Google. Je ne peux pas le télécharger. Ce n'est pas grave.

Bruno FRAILE : On va continuer comme cela. Nous avons deux actions principales. Des audits de sites Web et une formation à l'accessibilité des contenus éditoriaux. Cela a concerné huit personnes. Il y a une présentation générale de l'accessibilité à toutes les personnes potentiellement impliquées. Je suis le chef de projet sur la partie informatique. À la base, je n'ai aucune sensibilisation particulière à l'accessibilité numérique. J'ai été désigné dessus. Je n'avais pas un historique présent. C'est pour faire un retour. On peut traiter le sujet sans forcément initialement avoir été formé. On peut traiter le sujet sans être nécessairement formé. Sur cette période, il n'y a pas eu de financement demandé auprès du FIPHFP. C'était un financement 100 % département.

Un bilan de cette période. Sur les audits pratiqués, dans notre périmètre, on a des sites Web développés en interne et des sites Web fournis par des prestataires. Nous sommes sur deux choses différentes. Les sites Web en interne, suite aux audits, on a effectué des actions et des corrections qui ont amélioré l'accessibilité. Je parle sur la partie technique. Les corrections identifiées dans les audits portent sur la partie technique. Il faut changer les choses au niveau du code. Mais il faut aussi changer la façon dont les personnes rédigent le texte. Cela nécessitait parfois des améliorations. Nous avons pu avancer sur cette partie. Il y avait des audits où l'on était sur des sites Web à 40 % d'accessibilité. On est montés à 70 %. La différence est significative.

François LE SAUX-MARI : Sur le pile ou face, c'est ce que l'on disait tout à l'heure. Ce n'est pas parce que l'on n'est pas 100 % accessibles qu'il ne peut pas y avoir d'améliorations notables et souhaitables.

Bruno FRAILE : On remontait souvent les bonnes pratiques dans les questions. À titre personnel, il faut une assistance externe sociétariaire. Je ne fais pas de pub pour TH Conseil ou Atalan, mais il faut un prestataire externe dont c'est le travail et qui connaît le sujet. Il a des retours d'expériences. Il faut de la veille sur le sujet. Il y a des évolutions. Le faire seul en interne, ce

n'est pas envisageable. Sauf si vous ne faites que cela, tout le temps. Sur les sites Web que nous développons au département du Var, il y a une évolution notable. Sur les sites Web proposés par des tiers, on a rencontré suite aux audits les éditeurs. On leur a dit que les résultats des audits étaient sur tel ou tel point. Mais le problème, c'est sur la prise en compte. Soit, parce que le logiciel n'est pas fait pour évoluer facilement. Cela n'a pas forcément été pris en compte quand on disait de prendre l'accessibilité dès le départ. Ce n'est pas forcément évident pour l'éditeur d'évoluer. Il peut aussi y avoir un aspect budgétaire. Cela nécessite des investissements. Il y a l'aspect sur des formations. Les personnes dans les équipes ne sont pas forcément formées. On a été écoutés, mais des évolutions constatées ensuite n'ont pas forcément été importantes. Sur l'aspect contributeur, les personnes qui alimentent les sites en contenus, cela a été assez difficile. On a formé les personnes. On leur a dit qu'il fallait écrire comme ci, comme ça, mais cela restait générique. Les personnes retombent ensuite souvent dans le quotidien. C'est assez difficile d'avoir ce réflexe qui vient. Cela ne peut pas se faire immédiatement. Il faudra du temps. Les formations ont été faites. Mais ce n'est pas en faisant une formation que l'on va arriver à rendre accessibles les sites très rapidement en termes de rédaction. Désolé, je parle un peu vite. J'essaye de garder le timing.

Idem sur la formation. Sur la partie développement, le problème est un peu le même. On n'a pas forcément la petite ampoule à côté de la tête à chaque fois que l'on fait un développement pour savoir si c'est accessible ou pas. Cela prend du temps. Il ne faut pas voir la prise en charge de l'accessibilité numérique du point de vue contributeur ou développeur comme quelque chose qui va changer du jour au lendemain. C'est un esprit global sur le temps, commencer à sensibiliser et le faire sur la durée. Ensuite, en 2021-2024, ce sont des périodes contractuelles. Nous avons renouvelé pour trois ans. Je vais laisser parler Marie-Claire.

Marie-Claire : Bonjour à tous. On a commencé à parler de l'accessibilité numérique quand on a eu la convention pour la troisième fois avec le FIPHFP. On a été accompagnés par un groupe qui connaît bien la partie. Au départ, on l'a inséré dans la partie accessibilité. Cela rentrait dans une globalité. On l'a intégré sur l'axe trois de la convention. Thierry Allemand, notre référent PACA, nous a dit que cela devait sortir de la convention. Le projet devait être valorisé sur la plateforme uniquement. On a fait un partage des fiches du catalogue du FIPHFP. On a fait une réunion avec le prestataire qui nous a accompagnés dans la troisième convention. On a élaboré des éléments en fonction des fiches du catalogue proposées. On a accès à cela sur des sessions de sensibilisation et de formation avec un prévisionnel de cinq jours par an. On a fait une communication renforcée cette année. Avec une action tous les jours. À l'ouverture de l'ordinateur, les personnes qui vont vouloir utiliser leur session ont la possibilité de se mettre dans la peau d'une personne qui a un trouble auditif, visuel, etc. Cela sensibilise sur cette question de manière globale. La question de l'accessibilité numérique reste assez confidentielle. C'est quelque chose qui ne peut pas être dissocié. Tout le travail technique doit être obligatoirement couplé avec un maximum de communication sur ce qui peut se faire en termes d'accessibilité numérique. Sinon, cela ne va pas fonctionner. Il y a des travaux de mise en accessibilité des applications faites tout au long des trois années qui viennent.

Il y a eu un nouveau plan pluriannuel. C'est le deuxième schéma. Bruno va vous l'expliquer.

Bruno FRAILE : Sur la période 2021-2024, on a contracté un accompagnement avec une autre société. Sur cette période de trois ans, on a identifié la rédaction du schéma pluriannuel, et ensuite la déclinaison des actions identifiées dans le schéma pluriannuel. Les équipes du FIPHP ont initié ce travail-là avec Marie-Claire pour faire des demandes sur le périmètre identifié. Il y a un schéma pluriannuel obligatoire à rédiger et publier. Celui-ci est présent sur le site depuis trois semaines. On a identifié toutes les actions évoquées tout à l'heure de la période 2017-2020. On a identifié les responsabilités. On a présenté les actions à venir sur la période 2021-2022. Au terme de chaque année, on déclinera les années suivantes et faire le bilan pour réadapter. On n'est pas figé sur une période de trois ans. Je vais vous montrer un exemple.

C'est une page Web où l'on va décrire tout ce que je viens de dire. Si on descend un petit peu dans le document, on a identifié tous les sites Web du département, les audits qui ont été faits, le niveau d'accessibilité de chacun et un lien vers la déclaration d'accessibilité publiée. On peut voir que l'on est conforme à 66 %. Les archives départementales ne sont pas conformes. On dit aussi tout ce qui n'est pas encore fait. On évoque à deux endroits Sport Nature Var avec la mention " application sur Android et IOS ". Le périmètre des applications mobiles n'est pas clairement identifié dans le RGAA. Nous avons donc fait des macros audits un peu inspirés du Luxembourg où un travail a été fait pour adapter le RGAA pour la partie applications mobiles. Le RGAA évolue toujours. On est donc obligé d'avoir une assistance externe.

François LE SAUX-MARI : J'ai mis dans le chat une ressource. Elle donne beaucoup d'outils sur les attendus du schéma pluriannuel.

Bruno FRAILE : La rédaction du schéma pluriannuel n'est pas quelque chose de très compliqué. Je crois que cela a été quatre ou cinq jours de prestations externes pour nous accompagner. En temps passé sur la durée, c'était peut-être trois jours de travail pour une personne. En une dizaine de jours, on peut identifier du contenu rapidement et le publier pour être transparent à l'obligation légale.

Dans ce schéma pluriannuel, on a identifié des actions. Sur nos marchés publics, on mentionne l'accessibilité numérique dans les exigences au niveau de chacun des marchés publiés. Ce n'est pas un critère de choix, car les acteurs et les éditeurs de logiciels ne sont pas à jour de ce sujet. Mais si tout le monde, dans tous les marchés publics, commence à dire quelles sont les actions publiques prévues en interne, en formation, si les audits sont faits, si le sujet est pris en compte, dans le temps, on espère faire évoluer les mentalités.

On a continué les actions d'audit. L'audit d'un site est valable trois ans. Il faut réactualiser tous les trois ans par rapport aux évolutions. Nous avons prévu de commencer à travailler sur les outils en interne. On s'était focalisé à destination des citoyens dans un premier temps. Il y aura en 2022 un premier outil audité sur la gestion des temps et activités. Un sujet en marge de l'accessibilité numérique, mais important, c'est le FALC, facile à lire et à comprendre. Rédiger du contenu de façon plus accessible pour les personnes en situation de handicap mental, mais pas seulement. Quand on a été confinés, avec les attestations, c'est un document très lourd. En FALC, on simplifie le texte. On met des images. Ça aide à la compréhension pour tous. On fait un service en ligne que l'on propose aux citoyens pour voir comment, si l'on voulait basculer sur du

FALC, quelles seraient les actions à faire. La conclusion sera peut-être de ne pas le faire. Mais on fait un premier audit là-dessus.

Sur les actions, on va essayer de faire plus d'implication des utilisateurs en situation de handicap. Marie-Claire évoquait la semaine qui va se passer mi-novembre sur notre intranet. On va mettre des exemples.

Marie-Claire BOUTIER : On teste.

Bruno FRAILE : La personne se connectera à notre intranet et sera dans la situation chaque jour d'une personne ayant des difficultés visuelles, auditives, etc. Pendant quelques secondes, elle sera dans la même situation. Mais les personnes ne sont pas au courant. On ne leur a pas dit. On fait une action de sensibilisation sans prévenir pour voir que ce n'est pas facile pour tout le monde d'être en situation de handicap.

En externe, un travail sera fait avec la MDPH sur un nouveau programme informatique pour appliquer durant les périodes de test de l'outil des personnes en situation de handicap. La MDPH sollicite des associations. Ce sera surtout sur le handicap visuel. On va leur demander s'ils veulent venir tester le logiciel. C'est intéressant de passer par des sociétés externes pour nous conseiller. Mais c'est bien aussi d'impliquer les utilisateurs concernés et d'avoir des retours. Les sociétés externes n'ont pas forcément des personnes en situation de handicap dans leurs effectifs. Cela permet aussi de promouvoir le travail fait et d'impliquer les personnes dessus. On verra si c'est concluant ou pas.

Marie-Claire BOUTIER : On va avoir un site dédié uniquement à l'interne. C'est un logiciel congé. On fera dans un deuxième temps un retour d'expérience. En interne. La revalorisation se fait sur les sites en interne. On veut voir quels retours on peut avoir par rapport aux différents types de handicaps. On pourra aller plus loin quand on aura testé.

François LE SAUX-MARI : Une question dans le chat. Comment, par qui ou quoi passez vous pour cette simulation de handicap ?

Bruno FRAILE : C'est un prestataire externe. On fait un cahier des charges pour définir le besoin chaque jour. Un développement a été fait. On l'intégrera sur notre intranet. On ne l'a pas fait en interne. Pour travailler sur ces sujets, on n'est pas assez pertinents en interne pour le faire. C'est la société "Idéance". Dans les actions, au niveau des formations, la période 2017, la période jusqu'à 2020 a été peu concluante. On va faire plus de l'accompagnement que des formations. Ça va être plus au fil des audits d'essayer de faire de l'accompagnement. On a constaté les erreurs. On voit et l'on va s'approprier à faire des corrections. Ensuite, on se revoit trois mois plus tard et l'on fait le bilan pour voir si cela est pris en charge. On essaye d'avancer plus comme cela. La formation classique, c'est bien dans un premier temps. Mais il faut prendre cela sur la durée et ne jamais lâcher les gens. Il faut prendre cela dans la rédaction des contenus.

Marie-Claire BOUTIER : Bruno a fait la partie retour d'expérience sur la partie plus technique. On trouve dommage que ce ne soit pas intégré. On en a discuté avec la directrice des

employeurs sociaux. On a eu un contact intéressant avec elle. Peu d'employeurs sollicitent les aides du FIPHFP dans ce domaine-là. Les aides sont sollicitées année par année. C'est plus simple de le mettre sur une consommation globale et de ne faire qu'une seule déclaration pour que ce soit plus pratique.

Thierry ALLEMAND : Par rapport à ce sujet, j'ai indiqué dans les propos introductifs que nous avons conscience de la situation que vous évoquez. Très prochainement, la thématique accessibilité numérique va être intégrée dans les conventions. La très grande majorité des employeurs publics ne peuvent pas conventionner par rapport à leur taille. Nous allons l'intégrer pour ceux qui peuvent conventionner. Mais pour l'autre partie, vous pourrez solliciter les aides via notre plate-forme.

Marie-Claire BOUTIER : On vous parle de notre expérience. L'introduire dans une convention globale, pour nos grandes collectivités, car nous avons plus de 5000 agents, cela donne une autre perspective au projet. La question est souvent reléguée à un plan moins important. L'introduire dans le plan global donne une autre dimension à cet aspect. C'est très important pour nous. Les aides sont intéressantes, certes. Sauf que tout ce qui est redéploiement, revalorisation du travail en interne, ce n'est pas pris en charge par le FIPHFP. Derrière, il y a un gros travail de développement. C'était pour faire remonter, pour que cela puisse être pris en compte dans les attentes. L'importance de communiquer sur le sujet. On va faire de la communication avec Bruno tout au long de l'année. On a peut-être tendance à oublier le sujet. Et puis, l'importance de la formation pour traiter le sujet de l'accessibilité numérique. Sinon, ça risque de tomber à l'eau. La question du financement sur ce sujet est forte intéressante pour initier le sujet et essayer de le faire avancer.

Bruno FRAILE : Si j'ai le droit à une minute supplémentaire...

François LE SAUX-MARI : On a commencé un tout petit peu hors temps. Donc, vous pouvez déborder.

Bruno FRAILE : Je vais bloquer la transcription une minute le temps de montrer l'exemple. C'est parlant et ça peut donner des idées. Je prends le partage d'écran pour une seconde.

Maire-Claire BOUTIER : Je suis convoquée à midi. Je suis désolée. Je ne pensais pas que ça déborderait. Je vous laisse. Si vous avez besoin de nous contacter, il y a nos coordonnées.

Thierry ALLEMAND : Merci beaucoup de votre présence. Au revoir.

Bruno FRAILE : Je vous montre la version test. Imaginez que vous accédez à l'intranet du département du Var. Lors de la semaine du handicap, vous accédez à l'intranet. Là, ce sont les problèmes moteurs. La souris bouge dans tous les sens. On simule une personne ayant un handicap moteur. Au bout de quelques secondes, il y a une explication. Vous pouvez cliquer si vous voulez avoir des exemples. Chaque jour, on aura une simulation de handicap. Je vous en montre rapidement un deuxième. Je ne me rappelle plus lequel c'est. C'est une personne en

situation de handicap visuel. Au bout de quelques secondes, il y a un texte explicatif. C'était la DMLA. On en fera chaque jour. Je vous rends le partage d'écran.

François LE SAUX- MARI : Merci beaucoup. Nous allons terminer là. Je remercie une nouvelle fois Benjamin pour son exposé sur un sujet pourtant très technique. Cela a été dit dans le chat. Merci beaucoup. Merci encore à vous pour votre témoignage pour le département du Var. Des illustrations de tous les principes évoqués. Merci pour votre innovation. Vous êtes en avance sur ce sujet. Vous faites plein de choses, notamment en matière de sensibilisation. Je vous remercie personnellement, tous les participants, pour les échanges et les liens partagés. Je laisse le mot de la fin à Thierry Allemand.

Thierry ALLEMAND : Merci. Je vous remercie tous de votre présence. Et des nombreuses interactions qui ont démontré l'intérêt que vous avez pour la thématique. C'est une très bonne chose. J'espère que vous avez trouvé ce webinaire intéressant et pédagogique. J'ai appris beaucoup de choses personnellement. Je ne l'avais pas vu avant. Il était extrêmement bien fait. Bravo, Benjamin. Merci pour la première partie. Merci, François. Un merci tout particulier au département du Var pour votre présence et votre témoignage. Vous êtes parmi les pionniers sur les régions. C'est un webinaire qui a vocation à être diffusé au niveau national. J'imagine que d'autres employeurs se sont lancés dans la démarche dans d'autres régions. J'invite tous les employeurs publics à initier cette démarche. C'est une obligation. C'est aussi une forme d'intérêt général de rendre accessible l'ensemble des applications et des sites Internet. N'hésitez pas à vous lancer dans la démarche. N'hésitez pas à solliciter les aides du FIPHFP. Vous pouvez retrouver le webinaire sur notre site Internet ainsi que de nombreux autres webinaires sur diverses thématiques. Nous avons un centre de ressources très riche pour vous accompagner au quotidien pour aider les agents du handicap. Merci à tous. Très bonne fin de journée. À bientôt.